



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Codification : **P.E.**
Date version : 27/11/2007
Indice de révision : 3

Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées (C.R.P.F.) est un établissement public national à caractère administratif. Son **conseil d'administration** est composé de propriétaires forestiers privés élus et d'un représentant de l'Etat. Son **personnel**, essentiellement technique, œuvre sur les 8 départements de la Région Midi-Pyrénées.

La mission générale du CRPF est, dans le cadre de la politique forestière nationale, de **développer et orienter la gestion des forêts privées**. Ses activités principales sont orientées vers les **propriétaires forestiers** : agrément des plans simples de gestion, vulgarisation des méthodes sylvicoles, incitations au regroupement. Il travaille en concertation avec de multiples **partenaires** et acteurs territoriaux : administrations, collectivités territoriales, organismes professionnels, organismes de recherche, associations...

La conviction de l'établissement a toujours été que les forêts de Midi-Pyrénées - et les multiples fonctions qu'elles remplissent ; **fonctions économiques, écologiques, sociales** - jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable. La politique de qualité de la gestion forestière durable développée au niveau européen, national et régional en **concertation** avec l'ensemble des parties intéressées ; producteurs, transformateurs et consommateurs rejoint notre souci de toujours améliorer nos prestations.

Sur ces bases et en cohérence avec le programme européen des forêts certifiées, le CRPF s'engage à mettre en œuvre et maintenir **un système de management environnemental (S.M.E) certifié ISO 14001** qui :

- respecte les législations et réglementations environnementales applicables et les autres exigences auxquelles il a souscrit,
- vise à **amplifier les impacts positifs** maîtrisables de son activité sur l'environnement,
- soit documentée et évaluée périodiquement dans une perspective d'amélioration continue,
- participe à la prévention des pollutions et des risques naturels.

Trois domaines prioritaires d'action seront poursuivis dans le cadre de notre S.M.E. :

1 - Augmenter les surfaces régionales de forêts privées offrant des garanties de gestion forestière durable

2 - Développer la gestion forestière durable auprès des propriétaires forestiers privés et des acteurs de la filière forêt-bois

3 - Développer les projets structurants et concertés de valorisation territoriale de la forêt en cohérence avec les critères intergouvernementaux (critères d'Helsinki) de gestion forestière durable.

Nous nous engageons à fournir les ressources et moyens nécessaires à la réalisation de notre système de management environnemental et à l'évaluer périodiquement en revue de direction. Un responsable Qualité/Environnement aura en charge de veiller à ce que le système demeure pertinent et efficace. La politique est tenue à disposition du public, elle est communiquée à toute personne travaillant pour le compte du CRPF.

Nous engageons l'ensemble du personnel et nous-même à respecter les termes de cette politique qui vise à **conforter la gestion durable des forêts midi-pyrénéennes**.

Le Directeur
Luc BOUVAREL

Le Président
Yannick BOURNAUD